



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral des routes OFROU

CH-3003 Berne, OFROU

Envoi par courriel uniquement

Commission économique pour l'Europe
Comité des transports intérieurs
Forum mondial de l'harmonisation des
règlements concernant les véhicules, WP.29
Palais des Nations
1211 Genève 10

Votre réf. :

Notre réf. : M152-2284/Ber

Collaborateur/trice : Heinz Berger

Berne, le 11 avril 2013

Information concernant la durée estimée de l'implémentation pour la Révision 3 de l'Accord du 20 mars 1958 dans le droit national de la Suisse

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la 159^{ème} séance du Forum mondial WP.29, il avait été demandé aux parties contractantes de l'Accord du 20 mars 1958 de communiquer au secrétariat la durée estimée pour l'implémentation du nouveau texte Révision 3 de l'Accord dans leur législation nationale.

En ce qui concerne la Suisse nous vous informons que la procédure d'implémentation pour la Révision 3 de l'Accord du 20 mars 1958 durera environ une année à partir du moment où le texte sera officiellement disponible dans sa forme définitive.

Nous vous demandons de bien vouloir tenir compte du délai susmentionné, dû à la procédure prescrite dans le cadre du droit suisse.

Tout en vous remerciant de votre obligeance, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Division Circulation routière

Heinz Berger

Législation internat. de la technique des véhicules

Office fédéral des routes OFROU
Heinz Berger
Adresse postale: 3003 Berne
Emplacement: Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen
Tél. +41 31 323 42 26, fax +41 31 323 23 03
heinz.berger@astra.admin.ch
www.astra.admin.ch